

Une autre vie s'invente ici



# Le lien

Paysage, urbanisme et architecture



## LETTRE D'INFORMATION

FEVRIER - MARS – AVRIL 2019

**DOSSIER SPECIAL**  
**BIODIVERSITE, PAYSAGE ET SYSTEMES ALIMENTAIRES**  
**Retours d'expériences**





# S O M M A I R E

Agenda 2019	P4
Le Plan de paysage, outil d'aide à la décision et à la construction du projet de territoire	P6
Quand la Marque Valeurs Parcs vient en renfort de l'éco-construction dans le Parc du Perche	P8
Quels outils de connaissance pour un ménagement fin du territoire dans les Parcs naturels régionaux ? Retour sur la journée d'échange du 15 mars 2019	P10
Ateliers Hors les murs au carrefour des disciplines. Lancement de la 4ème vague	P13
Un projet de recherche sur les Observatoires Photographiques du Paysage dans les Parcs : pour quoi faire ?	P15



# S O M M A I R E

<b>DOSSIER SPECIAL BIODIVERSITE, PAYSAGE ET SYSTEMES ALIMENTAIRES</b>	P18
<b>Retours d'expériences</b>	
Une démarche de restauration collective au service de la préservation du bocage et de la qualité de l'eau Fiche Expérience / Parc de l'Avesnois	P18
Un nouveau modèle d'approvisionnement alimentaire pour favoriser l'accès à tous à une alimentation de qualité Fiche Expérience / Parc de la Brenne	P21
Un projet de restructuration pour le Vignoble vézélien Fiche Expérience / Parc du Morvan	P25
Quand l'acquisition d'une parcelle de 100 hectares, destinée à alimenter les cantines et le marché local, concoure à la préservation du paysage et de la biodiversité Fiche Expérience / Parc du Périgord-Limousin	P28
Un site Internet, pour valoriser les projets innovants à l'échelle locale	P32

# Agenda 2019

## ➤ Commissions Urbanisme, paysage, climat et énergie

**Jeudi 13 juin 2019**

Lien d'inscription : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/node/16406>

**Mardi 22 octobre 2019**

## ➤ Voyage Vorarlberg, la mécanique du succès



**Du mercredi 25 septembre au vendredi 27 septembre**

Lien d'inscription : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/formulaire/inscription-voyage-detude-dans-le-vorarlberg-du-25-au-27-septembre-2019>

## ➤ Séminaires annuels



**Du mercredi 5 au mercredi vendredi 7 juin 2019** dans le Parc de Camargue et le Parc des Alpilles : séminaire agriculture En quoi l'agroécologie contribue-t-elle à la transition agricole et alimentaire (et inversement) ?

Contact : France Drugmant. 01 44 90 80 18 ; [fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr)

**Du jeudi 20 juin 9h00 au vendredi 21 juin 14h00** : organisation par le Cerema d'un séminaire de travail et d'échange sur l'équilibre entre montagne de la vie quotidienne et Montagne tourisme et loisirs, à la Bresse dans les Vosges

<https://framaforms.org/inscription-seminaire-montagne-2019-1547547293>

Contact : Maud Jarru. 04 74 27 51 75 (sauf mercredi) ; [pole-montagne@cerema.fr](mailto:pole-montagne@cerema.fr)

**Du lundi 18 au mercredi 20 novembre 2019** : organisation conjointe des deux séminaires annuels (réseau climat et réseau urbanisme) à Corte, dans le Parc naturel de Corse

Contact : Philippe Moutet. 01 44 90 86 34 ; [pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr)

Contact : Nicolas Sanaa. 01 44 90 86 36 ; [nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr)

## ➤ Comité de pilotage

**Vendredi 21 juin** Comité de pilotage et de sélection Ateliers hors les murs, quatrième vague. Pour mémo, les candidatures sont à déposer jusqu'au vendredi 14 juin



## Journées techniques

**Vendredi 14 juin** Journée éco-rénovation à Paris

Contact : Philippe Moutet. 01 44 90 86 34 ; [pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr)  
<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/formulaire/journee-ecorenovation-et-materiaux-biosources-14-juin-2019>

**Jeudi 5 septembre** journée « Sauvons et démultiplions le bocage »

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/node/16571>

Contact : Nicolas Sanaa. 01 44 90 86 36 ; [nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr)



## Conférence

**Jeudi 16 mai (Paris) et mardi 28 mai (Rennes)** : conférence organisée par le cabinet Gossement, sur l'actualité de l'autorisation environnementale et de l'évaluation environnementale. Inscription obligatoire : [contact@gossement.com](mailto:contact@gossement.com)

# Le Plan de paysage, outil d'aide à la décision et à la construction du projet de territoire

## Une montée en puissance opérationnelle confortée au plan national



Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a procédé à l'annualisation de son appel à projet Plan de paysage, offrant ainsi la possibilité aux territoires n'ayant pas été retenus, de pouvoir candidater l'année suivante.

Les orientations de l'année 2018, relatives au renforcement du caractère opérationnel du Plan de paysage, sont aujourd'hui confirmées par l'édition 2019 de l'appel à candidatures, pour lequel les candidats sont invités à mentionner la problématique de territoire concernée et la méthodologie de projet appliquée à son solutionnement.

Un deuxième volet, plus innovant, repose quant à lui sur la sélection de projets comportant une vision globale de la Transition énergétique.

L'appel à candidature s'adresse aussi aux territoires ayant déjà engagé un travail d'analyse et un diagnostic. Il est également possible de rentrer dans la démarche de Plan de paysage directement par le projet, celle-ci consistant à impliquer l'ensemble des acteurs concernés et à rendre compréhensible les enjeux de territoire mis en lumière. Chaque lauréat bénéficie d'un soutien financier et d'un accompagnement des services de l'État, parallèlement à son statut de membre du Club Plan de Paysage, désormais ouvert à l'ensemble des territoires désireux d'accéder à un réseau d'échange sur des retours de pratiques.

Suite à la réactualisation du Club, une politique de collaboration avec les établissements publics favorisera l'apport d'une expertise technique ou de financements. Une convention avec l'ADEME, permettra par le biais de la Chaire Paysage et Énergie, de l'École du Paysage de Versailles, le développement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle consistera en la mobilisation d'une expertise technique, le financement du volet énergie, des actions de mise en œuvre ou d'expérimentation, ou encore l'apport de retours d'expériences comme pistes de réflexion aux collectivités engagées dans la réflexion.

Cette expertise doit aussi permettre de favoriser la participation des jeunes paysagistes auxquels la plupart des commandes publiques demeure souvent inaccessible. Cette question sera notamment appréhendée dans le cadre du projet en cours sur la rénovation de la commande publique, dans l'optique d'aboutir à des marchés publics non discriminants pour les paysagistes récemment diplômés. Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire souhaite également que puisse être proposé un modèle de cahier des charges, dans lequel les éléments relatifs au chiffre d'affaires et aux références ne soient pas bloquants.

## Un rôle incontournable des Parcs à l'enrichissement de la démarche du Plan de paysage



La plus value des Parcs, dont la prédisposition à innover et à expérimenter n'est plus à prouver, réside avant tout dans leur capacité à soutenir les collectivités rurales en carence d'ingénierie.

Au-delà de leur capacité d'accompagnement en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les Parcs disposent d'un formidable levier d'action reposant sur une ambition qualitative importante et dans laquelle dialoguent étroitement dimension économique, sociale et vitalité des territoires.

Cette conjugaison essentielle qu'ont réussi à produire

les Parcs, prend corps dans un effet d'entraînement, dépassant aujourd'hui largement leurs périmètres. C'est pourquoi, plus l'investissement des Parcs sera important, plus le nombre de collectivités engagées dans les Plans de paysage pourra être observé et plus les élus seront en mesure de faire rayonner ces démarches auprès de leurs homologues.

Pour autant, si les Parcs, du fait de leur nature à incarner l'intérêt général au détriment des ambitions individuelles, constituent un modèle à suivre, ces derniers doivent souvent démontrer leur capacité à rayonner, à être leaders et vecteurs du développement de ces démarches.

Les structures de Syndicats mixtes souhaitant candidater sont donc invitées à proposer un projet associant de nouvelles collectivités, y compris les plus réticentes, en vue d'engager un dialogue constructif, à même de lever les différents par le biais du Plan de paysage. Si cet enrichissement réciproque suscite l'intérêt particulier du Bureau des Paysages, il est à rappeler que les Parcs ont aussi à gagner à tenir compte des attentes des collectivités.

Les Parcs intéressés peuvent adresser leur candidature de l'appel à projet Plans de paysage 2019 à leur DREAL/DEAL respective **jusqu'au jeudi 23 mai**.

Le dossier de candidature est téléchargeable en ligne depuis le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/participez-lappel-projets-plan-paysage>

### **Gilles de Beaulieu,**

Chargé de mission paysage au Bureau des paysages et de la publicité du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Courriel : [gilles.de-beaulieu@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gilles.de-beaulieu@developpement-durable.gouv.fr)

# Quand la marque valeurs Parcs vient en renfort de l'éco-construction dans le Parc du Perche

Des célèbres manoirs aux fermes, appelées « longères », épousant ses collines, en passant par les fours et lavoirs, le Perche possède un patrimoine bâti d'une grande richesse. Il s'agit souvent d'une architecture simple, née de l'activité agricole, reconnaissable à ses enduits aux sables du Perche et à sa petite tuile plate, parfaitement intégrée dans le paysage.

## Des valeurs, un réseau



Le Parc du Perche agit au quotidien pour la préservation de ce patrimoine bâti, si caractéristique de son territoire. Pour cela, il déploie notamment la marque Valeurs Parc. Une marque uniquement utilisée par les Parcs naturels régionaux de France qui l'attribuent à des structures implantées sur leur territoire et permet aux entreprises de s'engager dans une démarche respectant des valeurs de développement durable. Il s'agit ici de créer un réseau d'entreprises marquées qui s'investissent dans le développement de leur territoire tout en préservant l'environnement.

Au sein du Parc naturel régional du Perche, la marque Valeurs Parc est attribuée à des structures œuvrant dans différents domaines d'activités : agriculture, tourisme, mais aussi, depuis 2012 les savoir-faire en lien avec la restauration du patrimoine bâti percheron. Quatre savoir-faire peuvent bénéficier de la marque Valeurs Parc : la menuiserie, la charpente, la maçonnerie et la couverture. Au total, 13 entreprises réparties dans ces 4 savoir-faire (certaines pour plusieurs savoir-faire) sont partenaires Valeurs Parc du Perche. Réparties sur l'ensemble du territoire, elles constituent un réseau d'ambassadeurs du patrimoine et ainsi du Parc du Perche.

## Matériaux locaux

Ce partage des Valeurs Parc assure de la part des entreprises un ancrage au territoire, le respect des caractéristiques architecturales du Perche et l'emploi de matériaux locaux (sables, bois chaque fois que c'est possible, tuiles anciennes...). Elles informent et sensibilisent les propriétaires du patrimoine bâti qu'elles restaurent et transmettent leur savoir-faire au sein de leur entreprise à l'appui de guides pratiques sur la restauration édités par le Parc. Lors d'événements, de portes ouvertes, de démonstrations auprès du grand public, elles contribuent à faire découvrir les richesses du patrimoine local et les savoir-faire transmis de génération en génération.

Enfin, elles favorisent le maintien de l'activité économique du territoire tout en respectant l'environnement, avec l'utilisation de filières courtes dans l'achat des matériaux de construction et la réutilisation au maximum des éléments de la construction. Dans cet esprit, le Parc a mené en 2018 une enquête auprès des menuisiers et des charpentiers Valeurs Parc pour connaître leurs sources d'approvisionnement en bois. L'objectif est d'identifier les étapes de la filière bois et comprendre les



freins à l'utilisation de bois locaux. Ces résultats sont intégrés dans une démarche de Charte forestière portée par le Parc.

## Savoir-faire et faire savoir



Cette marque est aussi l'occasion de créer du lien entre la connaissance du patrimoine, notamment à travers la mission d'inventaire du patrimoine bâti assurée par le Parc, sa préservation via leur prise en compte dans les documents d'urbanisme et sa restauration par le biais des artisans du territoire.

En intégrant le réseau Valeurs Parc, les artisans s'engagent dans une démarche de partenariat fort avec le Parc du Perche qui va leur apporter un appui en communication. Le Parc cherche à promouvoir au mieux ses savoir-faire locaux et les artisans qui les utilisent, et n'hésite pas à en faire la promotion à travers des articles et des revues de presse, les mettant en lumière lors de sollicitation des médias, comme ce fut le cas dans le magazine *Maison et Travaux* en novembre 2018 ou lors de reportages télévisés. La marque Valeurs Parc va également permettre aux artisans de se rencontrer et d'échanger à travers des rendez-vous et réunions organisées par le Parc du Perche. Ces rencontres représentent aussi une opportunité pour le Parc d'informer et de sensibiliser les artisans de son territoire sur d'autres sujets en lien avec leur activité tel que l'éco-construction.

## Vers l'éco-construction



En effet, depuis plus de 10 ans le Parc du Perche soutient les démarches de développement des filières locales d'éco-matériaux comme le chanvre ou plus récemment la terre. Avec son partenaire la SCIC Eco-Pertica, basée à Perche-en-Nocé, le Parc encourage l'utilisation d'éco-matériaux locaux dans la restauration du bâti ancien. Ce soutien passe par un appui aux projets de recherche et développement (R&D) dans l'utilisation des éco-matériaux (résistance à la compression des matériaux à base de chanvre pour des applications en dalles sèches, contribution à l'analyse des impacts environnementaux du mélange terre-allégée pour l'isolation thermique des bâtiments...). L'objectif à terme est de lever les freins réglementaires à l'utilisation de ces éco-matériaux.

En parallèle, le Parc participe au programme de sensibilisation à l'utilisation des éco-matériaux, d'une part auprès du grand public via des « Cafés de l'éco-construction » mis en place dans les cafés du territoire, d'autre part auprès des élus via des visites de terrain (mairie, salle des fêtes) en cours de restauration ou restaurées. Enfin, des temps d'échange et des démonstrations sont organisés auprès des artisans et notamment des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc sur les questions qu'ils se posent quant à la mise en œuvre des éco-matériaux ou aux freins techniques et réglementaires.

En 2019, le Parc du Perche entame une réflexion sur l'engagement des savoir-faire de l'éco-restauration au sein de la marque Valeurs Parc, comme il l'a fait pour la restauration traditionnelle.

**Florence Sbile,**

Responsable du pôle Aménagement durable

Tél. : 02 33 85 36 36

Mél : [florence.sbile@parc-naturel-perche.fr](mailto:florence.sbile@parc-naturel-perche.fr)

# Quels outils de connaissance pour un aménagement fin du territoire dans les Parcs naturels régionaux ?

## Retour sur la journée d'échange du 15 mars 2019

Les Parcs naturels régionaux sont des structures reconnues pour mettre en œuvre un aménagement fin de leur territoire. Pour y parvenir, ils assurent notamment la production et la diffusion des savoirs, permettant la compréhension et l'analyse précise des espaces et de leurs fonctionnements. Quelles plus-values apportent-ils donc aux collectivités et acteurs en la matière ? Et surtout, en quoi le développement des connaissances apparaît-il comme un levier essentiel à la préservation et la maîtrise des territoires ruraux et périurbains ? Lors d'une journée d'échanges consacrée aux outils de connaissance, organisée par la Fédération, les résultats d'une étude connexe menée auprès du réseau ont été présentés et débattus, grâce à l'appui de nombreux retours d'expériences. L'objectif de ces travaux : recenser les différents modes d'implication des Parcs dans la construction et la diffusion des savoirs, mesurer leur intérêt et leur influence dans l'aménagement du territoire et réfléchir ensemble aux marges de progression possibles.

### Singularité, complémentarité et interdépendance des outils de connaissance

La grande force des Parcs se situe dans leur capacité à mobiliser et inventer des outils plurifonctionnels et transversaux qui permettent d'actionner les différents leviers de l'aménagement du territoire par des usages prospectifs, opérationnels, d'encadrement et de sensibilisation. L'enquête



menée auprès de 23 Parcs a tout d'abord mis en évidence l'importance du nombre et de la diversité des outils créés, intégrant l'ensemble des champs de l'aménagement : l'urbanisme, le paysage, la biodiversité, l'agriculture, l'économie, la culture, etc. Quatre principales familles ont pu être distinguées : les outils préalables à l'aménagement (inventaires, diagnostics, observatoire) ; ceux à l'attention directe du projet (schémas, chartes thématiques, plans, expertises) ; les démarches de coproduction citoyenne (participatives, culturelles et artistiques) ; et, enfin, les dispositifs de partage et de diffusion.

Ces outils sont complémentaires, voire interdépendants, signifiant qu'un Parc peut difficilement se soustraire d'une de ces familles, sans quoi l'impact sur le territoire sera amoindri. En outre, s'ils produisent quelques outils d'appellation commune (inventaire du patrimoine, expertise territoriale, atlas de la biodiversité, observatoire territorial, etc.) aucun ne prend véritablement la même forme ni la même fonction. Leur caractère dépendra généralement du type d'espace sur lequel ils se déploient, qu'il soit sous forte ou faible pression anthropique. D'où la reconnaissance d'une grande adaptabilité et de l'inventivité des Parcs dans la fabrique des savoirs.

## Pouvoir de rassemblement et culture de projet : un atout à confirmer



De manière générale, l'atout principal des outils proposés par les Parcs est sans conteste leur pouvoir de rassemblement des acteurs et la construction d'une culture commune, comme en témoigne le nombre important de bénéficiaires et d'utilisateurs. Tous les retours d'expériences présentés lors de cette journée vont en ce sens : ils permettent l'appropriation de sujets complexes (les « petites terres » sur la trame verte et bleue du Livradois-Forez par exemple) et favorisent la coopération et la confiance entre les acteurs. Le Schéma intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'espace exposé par le Parc des Monts d'Ardèche a notamment fait ressortir l'intérêt de ce genre de démarche pour encourager la culture du projet tout en échappant à une certaine forme de pression que peut conduire l'élaboration traditionnelle des documents d'urbanisme. En revanche, certains acteurs pourraient être davantage intégrés à la construction de ces outils, mais aussi mieux ciblés en matière d'utilisation : la population et l'enseignement supérieur particulièrement. Pour ce dernier, son implication a largement fait ses preuves dans la création de dispositifs de qualité, comme l'illustre bien le Parc du Golfe du Morbihan avec son outil d'aide à la décision « CACTUS », sur l'adaptation au changement climatique. La plus grande mobilisation des milieux scientifiques et notamment universitaires semble être une piste favorable à l'optimisation des outils de connaissance, à laquelle doit être rattachée la question des conseils scientifiques plus ou moins bien mis à profit par les structures.

## Transparence et objectivité : des Parcs médiateurs

Autre intérêt majeur exprimé lors de cette journée, la capacité des Parcs à traiter des problématiques sensibles et conflictuelles, en permettant d'objectiver les tendances et suivre les évolutions territoriales par le biais d'outils d'observation. Le cas du Parc du Haut-Languedoc et de son observatoire des énergies renouvelables en est un bon exemple. Construit dans un esprit de transparence, dans le contexte délicat et sujet à controverse du développement éolien, il offre à tous les acteurs une base commune de lecture et d'interprétation et favorise l'apaisement des débats tout en garantissant le respect du cadre légal. Cependant, cet exemple permet de toucher un point problématique, celui de l'acquisition de connaissances produites par des tiers, dont la donnée est souvent difficile à obtenir.

## Une transversalité difficilement assumée

La question de la transversalité disciplinaire, de plus en plus affirmée par les Parcs comme moyen idéal pour créer des passerelles entre les domaines de savoirs, a également été abordée. Cette fonction précieuse pour ouvrir le maximum de portes aux acteurs soucieux d'un aménagement fin du territoire est une gageure pour les syndicats mixtes qui se retrouvent parfois confrontés aux limites de l'exercice. Ils se retrouvent notamment bridés par leur propre organisation structurelle, pas toujours adéquate, mais aussi par la complexité que représente cette transversalité au quotidien. Elle n'est d'ailleurs pas systématiquement reconnue par l'ensemble des partenaires qui peuvent être réticents à intégrer ou financer des outils qui sortiraient des contours d'expertise conventionnels.

## L'animation : indispensable, mais à la peine

En matière d'implication, les syndicats mixtes portent une multitude de casquettes vis-à-vis de ces outils et sont notamment le plus souvent chefs de file ou coordinateurs. Ils jouent également un grand rôle dans la diffusion des savoirs. Ces trois fonctions nécessitent une part conséquente et indispensable d'animation, en amont, pendant la construction de ces outils et en aval. Il s'agit bien là, indéniablement, de la clé du succès des Parcs en matière d'aménagement du territoire, permettant de



sortir de la confidentialité les travaux réalisés et de faciliter l'appropriation de cette connaissance et leur exploitation dans les projets. Il faut souligner en ce sens que si les Parcs sont certes producteurs de savoir, celui-ci est rarement décloisonné de l'action et généralement couplé à une dynamique d'accompagnement opérationnel, affirmant d'autant plus leur rôle d'animateur.

Cette double implication de la « connaissance-action » demande une mobilisation humaine constante et particulièrement chronophage au regard des plans de charge souvent tendus et des moyens disponibles limités. Peu ou mal anticipée financièrement, sous-évaluée dans le temps, cette animation demeure une préoccupation centrale parmi les agents.

## L'évaluation en question

Enfin, l'enquête et les échanges de la journée ont soulevé la complexe question de l'évaluation de ces outils, sur laquelle les Parcs semblent pour le moment moins à l'aise. On constate en effet que celle-ci n'est pas systématique, ce qui pose fondamentalement problème en termes de renouvellement et de montée en qualité. Sur ce sujet, l'étude a permis d'énoncer une série d'indicateurs qui peuvent servir de base à cette évaluation et a aussi mis en évidence les outils plus ou moins influents en matière d'aménagement du territoire. Ceux-ci devront à terme faire l'objet d'un approfondissement, en appuyant l'analyse sur des retours d'expérience exemplaires afin d'affirmer la plus-value du réseau et d'affiner le choix de ses dispositifs et ses méthodes d'implication.

**Coralie Tanneau, urbaniste**

Courriel : [coralie-tanneau@hotmail.fr](mailto:coralie-tanneau@hotmail.fr)

Téléphone : 06 63 66 34 38

# Ateliers Hors les murs au carrefour des disciplines Lancement de la 4<sup>ème</sup> vague



## Des projets qui prennent forme

Le 2 avril 2019, la Fédération des Parcs a organisé une journée de rencontre et de valorisation des ateliers Hors les murs, au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire à La Grande Arche de La Défense.



Pour la première fois, la dimension opérationnelle de ces ateliers a pu être valorisée auprès des partenaires de la démarche : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, les ministères de la Culture, de la Transition Écologique et Solidaire et de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales.

La parole a été donnée aux élus, techniciens et enseignants autour de trois tables rondes, afin d'échanger sur l'intérêt, la plus-value et les questionnements de ces ateliers inédits. En effet chaque atelier est le fruit d'un partenariat entre plusieurs écoles de disciplines différentes et un territoire. Il a notamment été évoqué une démarche *gagnant-gagnant* entre les communes, les écoles et les étudiants. La pluridisciplinarité mise à l'épreuve du terrain a permis de faire émerger des pistes de développement cohérentes, au point d'être reprises par les équipes municipales.

Des rencontres entre les Parcs et les enseignants se sont déroulées une partie de l'après-midi, sous forme de Speeds-datings, permettant de préparer de nouvelles candidatures pour des ateliers qui se dérouleront lors de l'année scolaire 2019-2020.

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au **14 juin 2019**.

La Fédération des Parcs intervient tout au long du processus en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage par son rôle d'expertise et d'animation. Elle apporte aussi une bourse de 1000 euros par atelier. Le Parc qui accueille un atelier prend en charge l'hébergement, la restauration et le transport, relatifs à l'opération.

## Comment déposer un dossier ?



Une candidature doit associer a minima deux écoles ou établissements de disciplines différentes de niveau master 1. Ces écoles doivent monter un projet sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs et de leurs bassins de vie. Il s'agit de s'immerger pendant 1 semaine dans le village identifié par le Parc naturel régional afin d'analyser les enjeux et de proposer des orientations de développement.

Cette candidature doit être portée par les écoles et doit contenir :

- Une présentation de l'atelier et des enjeux,
- Une liste des partenariats engagés,
- Une note méthodologique,
- Un budget prévisionnel,
- Les modalités de restitution de l'atelier.

<https://www.parc-naturels-regionaux.fr/article/atelier-hors-les-murs>

**Nicolas Sanaa,**

Courriel : [nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr)

Téléphone : 01 44 90 86 36

**Fabien Hugault,**

Courriel : [fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr)

Téléphone : 01 44 90 80 21

# Un projet de recherche sur les Observatoires Photographiques du Paysage dans les Parcs : pour quoi faire ?



Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.  
2013, 2015  
© David Huguenin / PNRHL

## L'Observatoire Photographique du Paysage à la croisée des chemins

L'engagement d'un travail recherche, découlant des différents travaux et temps d'échange autour de l'Observatoire Photographique du Paysage, initiés depuis 2014 par la Fédération des Parcs, suite au redéploiement de l'outil, paraît aujourd'hui pertinent, celui-ci se trouvant à un moment charnière de son existence.

Les Parcs naturels régionaux tout au long des réflexions conduites, ont exprimé de manière forte, leur besoin concernant l'apport de conseils en lien à l'analyse, à la valorisation et pour une utilisation plus optimale de l'outil, sur le plan opérationnel. Le recensement des pratiques mises en lumière en matière d'Observatoires Photographiques du Paysage a notamment révélé un emploi de l'outil, positionné par certains Parcs en renfort de l'aménagement du territoire et de la planification (Pilat, Vosges du Nord, Golfe du Morbihan).

En raison de l'intérêt de cet apport, conforté par les expérimentations conduites par ces territoires les plus avancés dans la réflexion, ce travail de recherche s'attachera donc à étudier les voies de mobilisation de l'Observatoire Photographique du Paysage au service de l'aménagement du territoire ainsi que l'élargissement de ce type d'usage, à l'ensemble des Parcs.

Pour cela, la recherche identifiera :

- les pistes favorables à cette utilisation élargie de l'outil pour l'aménagement du territoire ;
- la capacité des Parcs à exploiter l'Observatoire Photographique du Paysage comme support d'aide à la décision ;
- les forces et les limites à son utilisation opérationnelle ;
- les éléments à questionner comme freins à l'articulation de l'outil aux politiques du paysage et de l'urbanisme.

## Quels objectifs pour ce travail de recherche ?

Cette recherche a, ainsi, pour objectif d'analyser le potentiel de l'Observatoire Photographique du Paysage dans sa contribution à l'aménagement du territoire, en matière de planification et d'urbanisme, pour mesurer :

- sa force à traduire l'impact des activités humaines sur le paysage au quotidien par le biais de l'approche sociologique et anthropologique du territoire
- son aptitude à fédérer les élus, les acteurs de l'aménagement public et privé et à favoriser une meilleure adhésion de ces derniers
- l'aptitude de l'outil à éclairer et à inspirer les politiques publiques ou à les infléchir, y compris via l'implication des habitants
- sa contribution et son apport dans l'aménagement des espaces naturels et anthropiques
- sa capacité réelle à améliorer la qualité paysagère d'un territoire
- son rôle d'assembler et de mise en synergie entre les différentes disciplines sur lesquelles travaillent les Parcs.

Cinq temps sont ainsi proposés comme axes de recherche majeurs :

Le premier consistera à questionner l'OPP sous le prisme anthropologique et ethnologique. Cette lecture permettra d'interroger le rapport entretenu entre perception humaine et impact de l'activité humaine sur le développement du territoire, à partir des choix photographiques effectués.

Le second axe reposera sur une lecture structurelle de l'outil, pour pouvoir appréhender son cadre : fonctionnement, singularités, forces, faiblesses et limites.

Pour le troisième axe, il s'agira d'étudier l'OPP sous l'angle historique : contexte rattaché à sa mise en place, à quel moment de la vie du Parc celui-ci a-t-il été pensé, les objectifs et attentes lui ayant été assignés.

Cette lecture sera mise en regard d'une observation scientifique de l'outil, pour évaluer ses apports dans la mise en œuvre du projet de territoire.

Le cinquième axe de recherche, sera consacré à sa lecture opérationnelle et sociologique, pour connaître l'apport de l'OPP à la politique d'aménagement des Parcs et dans quelle mesure l'outil peut concourir à ses changements, à quel(s) niveau(x) et dans quelle proportion.

Pour chacun de ces axes, sera appliquée une méthodologie spécifique, affinée avec le laboratoire de recherche encadrant et pouvant prendre la forme : d'enquêtes, d'entretiens qualitatifs approfondis, de travaux d'observation de terrain, d'études de cas, de collecte d'informations par le biais de sondages et grilles de questionnement, d'analyse de données, ou de réunions.

## Une réflexion tenant compte des différents états d'avancement et des différentes typologies d'observatoires

Cette recherche, proposée avec l'objectif de constituer un véritable outil d'aide à la décision, à l'évaluation et à la sensibilisation des élus, ou encore avec celui d'être à l'origine de proposition d'outils transposables sur l'ensemble des Parcs, sera réalisée par le biais d'une recherche-action. Encadrée par le Laboratoire de Recherche ESO « Espace et société » rattaché à l'université Rennes 2, auxquels seront associés les Parcs, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, le Ministère de la Culture sur les aspects technique scientifique et budgétaire, la recherche s'inscrira dans le cadre d'un dispositif CIFRE, qui prendra effet à compter d'octobre 2019, pour une période de 3 ans.



Il est proposé au réseau que celle-ci puisse être répartie sur quatre territoires de Parcs, de configuration différente, selon la logique suivante :

- un Parc assurant le portage administratif de la recherche et sur lequel sera traité l'ensemble des problématiques à résoudre autour l'OPP.
- Trois autres terrains d'accueil, qui permettront en parallèle de cibler certaines problématiques spécifiques : la préfiguration et la mise en place d'un observatoire, l'OPP comme outil d'aide à la décision et à la planification, ou encore comme élément de négociation et d'aide à l'évaluation.

Il est également prévu d'associer plus ponctuellement à la réflexion, d'autres Parcs pouvant enrichir la recherche ou encore, un Grand Site dont la maille de territoire, le fonctionnement ainsi que la logique d'investissement de l'espace différents des Parcs.

## Une journée dédiée à la présentation du projet de recherche et à la sollicitation des Parcs volontaires pour une implication

Le 10 avril dernier, une journée d'échange en réseau, consacrée à ce projet de recherche a eu lieu à la Fédération des Parcs.

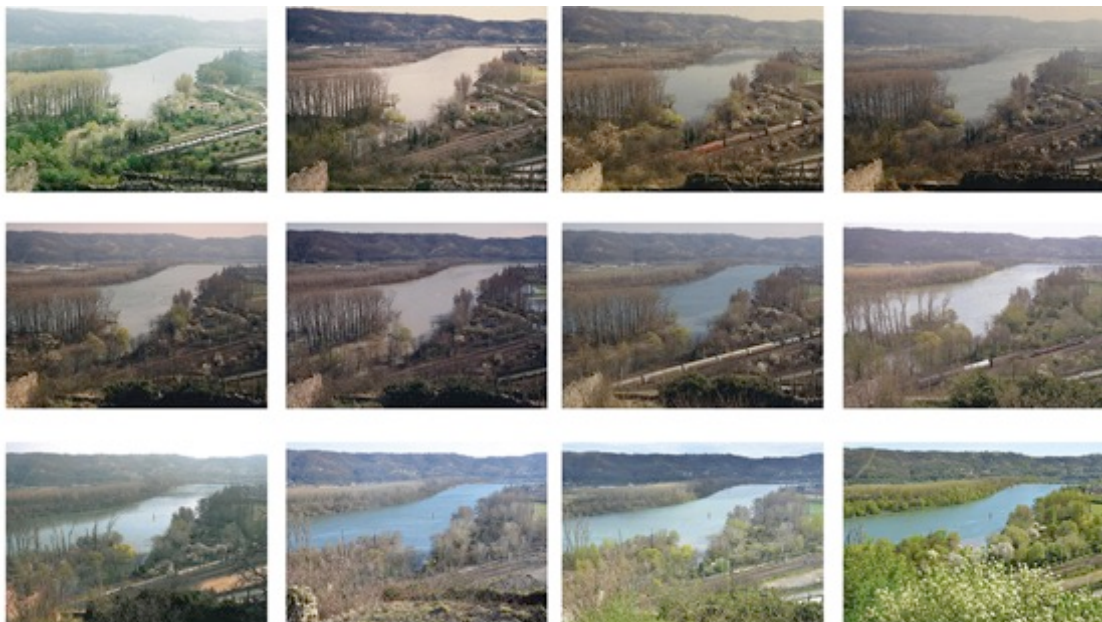
Un nombre important de Parcs (Corse, Vallée de Chevreuse, Vexin français, Haut-Jura, Vosges du Nord, Golfe du Morbihan) ont conforté, lors de celle-ci, leur intérêt à prendre part à cette aventure. Différentes pistes en lien aux partenariats technique, scientifique et budgétaire énoncées à cette occasion ont permis d'esquisser une première ébauche de l'architecture que ce projet pourra prendre.

Les Parcs et les partenaires présents et intéressés seront invités à mentionner un premier engagement pour le mois de juin.

**Anne Badrignans, paysagiste**

Courriel : [badrignans.anne@gmail.com](mailto:badrignans.anne@gmail.com)

Téléphone : 06 86 96 77 16



Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional du Pilat

Le Rhône encore sauvage, l'île du Beurre : 1994, 1995, 1996, 1998, 2000, 2001, 2003, 2006, 2009, 2012, 2013, 2015

Observatoire Photographique du Paysage © Sophie Ristuelhueber, Michel Fropier, Julien Marceau

## DOSSIER SPECIAL

### BIODIVERSITE, PAYSAGE ET SYSTEMES ALIMENTAIRES

#### Retours d'expériences

# Une démarche de restauration collective au service de la préservation du bocage et de la qualité de l'eau

## Fiche Expérience / Parc de l'Avesnois

**En résumé :** depuis 2012, le Parc de l'Avesnois accompagne les différents acteurs de son territoire (collectivités, cantines, élèves) au bien manger et pour que soient introduits davantage de produits bios et locaux dans les repas des établissements scolaires. En parallèle, le Parc mène également un travail destiné à impliquer les professionnels de la restauration collective, acteurs majeurs dans la composition des repas.



#### **Chiffres-clés :**

**187 établissements scolaires recensés, susceptibles d'introduire des produits bios et de proximité dans leurs menus**

**11 collectivités volontaires et signataires d'une charte d'engagement avec le Parc**

**1007 repas bios et issus des circuits-courts délivrés quotidiennement**

### Lier le produit au territoire en tenant compte des richesses naturelles locales



Le Parc de l'Avesnois, dont la charte fait référence au développement des circuits courts et de proximité, travaille actuellement au déploiement des filières locales, afin que les produits issus du territoire « soient consommés sur le territoire ». Il s'agit aussi que ceux-ci puissent contribuer à la plus-value générée en terme d'emplois.

Dans la charte, figure également l'objectif de développer l'agriculture biologique, lié à la question de l'eau potable, cruciale sur ce territoire d'approvisionnement, dont 75% des communes sont classées « commune à enjeu eau potable ».

Le Parc est par ailleurs implanté dans un territoire de bocage, abritant une biodiversité importante rattachée aux haies et aux prairies et dont le maintien demeure associé au type d'agriculture proposé.

La consommation de produits locaux et biologiques, conjuguée à la priorisation des circuits courts favorise ainsi, de manière indirecte, des pratiques agricoles respectueuses du bocage, concourant à la préservation de la biodiversité et au maintien d'une eau de qualité. C'est pourquoi depuis 2012, le Parc a souhaité inscrire la restauration collective, identifiée comme levier pour favoriser l'introduction et la consommation de produits locaux dans les cantines scolaires, comme action prioritaire dans son programme de développement de l'agriculture biologique.

## Un Parc qui mobilise fortement ses cantines autour du « manger mieux »



En 2013, le Parc a réalisé, par le biais d'un stage, un recensement auprès des 187 établissements scolaires de son territoire, pour évaluer ceux susceptibles de proposer des aliments locaux et biologiques dans leurs menus. L'ensemble des agriculteurs a aussi été interrogé pour évaluer ceux à même d'être intéressés pour fournir les produits aux écoles. Un partenariat a ensuite été engagé en 2014 avec A PRO BIO et l'interprofession de l'agriculture biologique régionale. Ceux-ci accompagnent le Parc pour

l'introduction de produits bios dans les repas, par la rédaction des cahiers des charges et marchés publics ainsi qu'au niveau du travail de sensibilisation conduit auprès des élèves.

L'année suivante, un grand salon de la restauration collective en Avesnois a permis de convier l'ensemble des professionnels de ce secteur, les producteurs impliqués dans l'approvisionnement des établissements scolaires, les communes, les collèges et lycées. Permettant de favoriser de l'interconnaissance entre ces différents acteurs, ce salon a été renouvelé en 2016.

En 2018, le Parc a procédé au lancement d'un appel à candidatures auprès de l'ensemble cantines de l'Avesnois pour cibler les collectivités volontaires pour l'intégration dans leurs repas de produits de proximité et biologiques. Celui-ci a toutefois été dans l'obligation de recentrer son champ d'action sur les écoles communales, la Région et le Département ayant respectivement repris leur compétence pour l'approvisionnement des lycées et des collèges.

Une charte a par la suite été signée avec 11 d'entre elles, que le Parc soutient en collaboration avec l'association régionale A PRO BIO pour la rédaction des marchés publics, dans lesquels il est signifié que davantage d'aliments biologiques devront désormais figurer dans les repas élaborés par les prestataires. Au-delà, le Parc en attente d'un positionnement sur le pourcentage d'approvisionnement demandé par les communes, souhaite qu'une dynamique de réseau puisse se mettre en place entre ces collectivités.

## Vers le déploiement d'un dispositif de labélisation territorial commun

La Région, le Département et l'Association des Maires du Nord viennent par ailleurs de sortir un label commun. Destiné à référencer les communes selon un principe de zéro à cinq d'étoiles, ce label permet de rendre visible l'action des cantines et de catégoriser leur niveau sur la base de critères identiques :

- niveau 0 : souhait d'introduire des produits locaux et bios sans indicateurs
- niveau 1 : introduction de 20 % de produits locaux
- niveau 2 : introduction de 40 % de denrées locales et 5 % de bio
- niveau 3 : introduction de 60% de produits locaux dont 10 % de bio.

Le Parc réfléchit actuellement à se joindre à cette démarche, avec l'idée que les restaurants scolaires bénéficiant du label puissent constituer un réseau d'échange et de partage d'expériences et de bonnes pratiques.

## La nécessité d'impliquer les acteurs de la restauration collective

La sensibilisation des prestataires élaborant les repas pour le compte des cantines du territoire constitue un autre enjeu de taille, la plupart proposant des coûts de repas très bas, souvent approvisionnés par le biais des grossistes nationaux. Le Parc pour lequel il s'agit de démontrer tout l'intérêt de travailler avec les produits locaux et biologiques, les a rencontrés pour les sensibiliser à l'importance du bien-manger et aux conséquences d'une alimentation de qualité sur la santé et sur l'environnement. Différentes adresses d'agriculteurs réalisant de la vente en direct et des groupements de coopératives leur ont également été fournis pour que ces prestataires puissent s'approvisionner plus facilement. Ces derniers sont aussi régulièrement invités à participer aux salons et aux portes ouvertes organisés par le Parc.

## Accompagner les plus jeunes à la reconquête du goût



Parallèlement à l'action conduite auprès des professionnels de la restauration, la mobilisation de financements par le biais d'appels à projets a aussi permis au Parc, de manière directe ou via ses partenaires (A PRO BIO, association l'Essence du Goût), d'engager dans les écoles, différentes actions de sensibilisation et d'éducation au goût via la restauration collective : ateliers du goût, ateliers cuisine. Toutefois faute de financements, aucune action de sensibilisation à destination du grand public n'a pu être engagée pour l'année 2018.

Des actions spécifiques sont menées par le pôle éco-citoyenneté et en synergie avec le pôle développement économique en milieu rural, bien qu'il n'existe pas une action spécifique conjointe sur la restauration collective. Le pôle éco-citoyenneté anime notamment un dispositif, avec les écoles, intitulé Cueillons la nature, complémentaire d'avec l'action restauration collective.

## Un discours en faveur du consommer local encore complexe à véhiculer

Accompagnés par le Parc, certains établissements scolaires ont ainsi souhaité s'engager en faveur de l'introduction du bio et du local, portant à 1007 le nombre de repas délivrés quotidiennement sur l'ensemble du territoire. Le maintien de la cantine, pour certains enfants, semble toutefois constituer un défi en raison de l'important taux de pauvreté caractérisant nombre de communes.

Le lancement d'un Projet Alimentaire Territorialisé, réalisé avec l'appui des EPCI du territoire et destiné à inscrire l'action du Parc en matière de restauration collective, sera aussi l'occasion d'appréhender la question du gaspillage alimentaire et celle du lien social et solidaire. Amené à être co-signé par les intercommunalités, cette démarche leur permettra ainsi de s'impliquer davantage vis-à-vis des enjeux rattachés à ce sujet.

Il est aussi à rappeler qu'à ce jour, aucune commune n'est en mesure de bénéficier d'aides financières incitatives à une plus grande utilisation de produits issus des circuits courts pour la restauration collective. Le statut de « premier territoire bio des Hauts-de-France » que constitue le Parc, conjugué à l'argument de l'impact significatif d'une alimentation saine sur la santé et la préservation de la biodiversité permet toutefois d'interpeller celles-ci. De plus, l'action de sensibilisation menée par le Parc qui repose sur un budget chaque année toujours plus réduit, semble difficilement pouvoir faire front aux grands groupes de la distribution, en mesure d'investir des sommes colossales pour produire des campagnes offensives.

### **Caroline Rozalen,**

Chargée de mission Agriculture biologique au Parc de l'Avesnois

Tél. : 03 27 77 51 60

Mél : [caroline.rozalen@parc-naturel-avesnois.com](mailto:caroline.rozalen@parc-naturel-avesnois.com)

# Un nouveau modèle d'approvisionnement alimentaire pour favoriser l'accès à tous à une alimentation de qualité

## Fiche Expérience / Parc de la Brenne

**En résumé :** soucieux de la qualité de son patrimoine bâti, paysager, écologique et touristique, le Parc de la Brenne a engagé une démarche destinée à valoriser les circuits-courts d'approvisionnement auprès des hébergeurs tables d'hôtes. Le Parc a également contribué à la création d'une plateforme d'approvisionnement en circuit-court, conçue pour la gestion des commandes, la mise en lien des producteurs et des écoles ainsi que pour l'approvisionnement des établissements scolaires.



### Chiffres-clés :

**65 000 visiteurs environ, accueillis à la Boutique du Parc chaque année**

**30 cantines approvisionnées, du primaire au lycée**

**19 établissements, dont l'approvisionnement est porté à la hauteur de 15%**

## Un croisement d'approches qui se structure dans le temps et l'espace

Le Pôle patrimoine culturel, architecture, paysage, urbanisme et le pôle tourisme (chargé de mission « Producteurs fermiers et circuits courts ») ont engagé depuis de nombreuses années un travail transversal pour accompagner les porteurs de projets d'hébergement touristique. Cela s'est concrétisé il y a 3 ans par la mise en œuvre de la Marque « Valeur Parcs naturels régionaux » pour les hébergements. Une attention particulière est portée au patrimoine bâti, à la qualité durable des matériaux employés, à l'attention au paysage et à la biodiversité autant qu'à la qualité de l'accueil touristique.

Dans cette action de labellisation a été inclus un volet alimentaire, consistant à valoriser les circuits courts d'approvisionnement auprès des hébergeurs tables d'hôtes. Il s'agit également que ces acteurs puissent



bénéficier d'une bonne connaissance des circuits de randonnée implantés à proximité de leurs structures, en vue d'orienter visiteurs et touristes vers ces itinéraires. Le Parc qui souhaite poursuivre le marquage d'autres hébergements, projette aussi la labellisation de restaurants où sont utilisés des produits locaux ainsi que certaines boutiques, gérées par l'Office de tourisme intracommunautaire Destination Brenne.

Toujours dans cette stratégie, le Parc organise à la suite d'une formation Qualinat pour la labellisation d'acteurs du tourisme de

nature, une action transversale « connaissance du Parc » de formation pour les prestataires touristiques du territoire qui aborde tous les champs des missions du Parc.

Une boutique gérée par une association de droit privé, employant sept personnes est par ailleurs présente à la Maison du Parc sur le même site que les bureaux des techniciens du Parc. Créée en 1995, cette boutique, qui accueille en moyenne 65 000 visiteurs par an, repose sur un principe d'achat et de dépôt-vente, en priorisant les produits issus du territoire et réalisés de manière artisanale. Un espace est également dédié à la dégustation. Au niveau de la salle d'exposition située à l'étage, un diaporama vient présenter le territoire. Afin de diffuser plus largement l'afflux touristique, le Parc, envisage d'utiliser les futurs restaurants et boutiques marquées, pour communiquer sur les autres éléments d'intérêt proposés sur son périmètre.



Un croisement régulier entre le chargé de mission Producteurs fermiers / circuits courts et la chargée de mission bocage est par ailleurs régulièrement réalisé sur les circuits de randonnées, pour lesquels un travail de renouvellement est à mener au niveau du bocage. Quatre classes "savez vous planter des haies " sont chaque année sensibilisées au bocage en partenariat avec le CPIE Brenne Berry. On y présente les rôles de haies de façon transversale entre paysage, biodiversité, santé et alimentation. A la fin de l'année, les élèves inaugurent leur plantation pour les parents et les élus par une visite mettant en valeur tous ces thèmes et offrent un goûter à bases

de produits de la haie, confitures, sirops gâteaux. Ce travail de veille et de signalisation sert par la suite à sensibiliser les communes et les agriculteurs concernés par le travail de replantation à entreprendre. On envisage dans le cadre du projet bocage un observatoire participatif pour faire un état des lieux du bocage et veiller à son évolution. Dans ce cadre, certains sentiers communaux seront mis en valeur à travers des pratiques d'entretien favorisant la biodiversité. Les veilleurs du Paysage feront aussi le lien avec cette action. La démarche de synergie entre approche écologique, paysagère et alimentaire se fait ainsi par actions ponctuelles. Pour certains acteurs du territoire, le Parc ne paraît pas suffisamment « légitime » de par ses missions biodiversité et paysage pour appréhender certains sujets liés à l'agriculture. Pour autant comme on le voit ci-dessous certaines actions font avancer cette thématique via d'autres partenaires.

## Cagette et Fourchette ou l'autre manière d'approvisionner le territoire

Le Parc a contribué à la création sur son territoire, d'une plateforme d'approvisionnement en circuits courts chargée de gérer les commandes, de faire le lien producteurs /cantines et de livrer en direct les établissements scolaires.



En amont de la constitution de cette association parapublique, deux chargés de mission du Parc (Éducation au territoire, Producteurs fermiers et circuits courts) ont travaillé conjointement à l'élaboration d'un dispositif référençant sous forme de listing, les produits d'une trentaine de producteurs pressentis pour approvisionner en direct la restauration collective. Conduite dans les années 2010, au moment où une association de producteurs fermiers prenait forme sur le Parc,

la démarche a mis en lumière la difficulté des exploitants à livrer les cantines, pour une question de rentabilité liée aux transports. Ce constat a ainsi révélé la nécessité de constituer un système logistique adapté pour ce type d'offre.

Le travail de réflexion conjointement mené par le Parc et le Pays castelroussin, également soumis à cette problématique, a ensuite contribué au déploiement d'un système de logistique, matérialisé par la création de « Cagette et Fourchette » et par l'embauche d'une animatrice. Après une période d'expérimentation durant l'été, l'activité de la structure a officiellement été lancée en septembre 2017. Cagette et Fourchette

approvisionne aujourd'hui une trentaine de cantines, du primaire au lycée, dont 19 effectuent régulièrement auprès de celle-ci des commandes, portant leur pourcentage d'approvisionnement à 15%.

L'association également chargée de fournir le Centre Administratif de la Gendarmerie du Blanc a travaillé durant l'été pour le compte de différentes associations et centres de loisir, à l'occasion de festivals ou de fêtes de fin d'année. Celle-ci souhaite désormais proposer ses services aux restaurants traditionnels très en demande de produits frais de proximité, aux restaurants d'entreprise, collectivités territoriales, associations ou encore aux établissements médico-sociaux ainsi qu'auprès des maisons de retraite. Toutefois, ceux-ci semblent encore difficiles à convaincre malgré leur marge de manœuvre plus importante en termes de coût/repas, par rapport aux cantines scolaires.

## Une contribution décisive et incontournable du Parc

Aujourd'hui Cagette et Fourchette, bénéficie au quotidien de l'ensemble des services et réseaux du Parc avec lequel un travail de valorisation des produits locaux a été engagé auprès des restaurateurs, des professionnels du tourisme, et des tables d'hôtes. Ce partenariat se traduit aussi par un accompagnement de l'association dans la réflexion engagée sur l'attractivité du territoire.



Un forum alimentaire, a eu lieu fin novembre (un autre prévu en février 2019), dans l'optique de favoriser le développement de la logistique d'approvisionnement auprès des établissements de la restauration ainsi que certaines filières (pisciculture). Il s'agit aussi

à partir de ce forum de parvenir à mobiliser les acteurs privés et d'évaluer les pistes de réflexion à approfondir pour parvenir à faire travailler les acteurs locaux ensemble.

Le lancement d'un Projet Alimentaire Territorialisé, également co-porté par le Parc et Cagette et Fourchette ainsi que par le Pays castelroussin, pourra aussi permettre d'avancer sur les moyens à déployer, pour inciter les exploitants agricoles à réfléchir sur la création de produits à valeur ajoutée permettant de concourir au maintien du paysage et de la biodiversité. Ce lien entre paysage, biodiversité et alimentation n'a pour l'heure pas encore été réellement appréhendé avec Cagette et Fourchette. Le Parc avait envisagé d'aborder cette question à l'occasion du lancement du projet des Veilleurs du paysage en 2016. Cependant, cette thématique a été peu renseignée par les participants durant les deux années de projet.

## Une démarche prometteuse malgré sa jeunesse



Pour l'heure, l'objectif initial de simplification maximale pour la mutualisation des transports ainsi que celui se rapportant à une meilleure accessibilité des produits locaux semblent atteints. Les services proposés par l'association rencontrent également un écho favorable sur le territoire. Pour autant, un important travail d'accompagnement doit être entrepris auprès des personnels de cantines pour les inciter à revoir la composition des menus et davantage élaborer leur repas à partir de produits plus bruts et locaux, tout en tenant compte de la saisonnalité. Il paraît aussi nécessaire de parvenir à fédérer de nouveaux producteurs autour de la démarche, notamment autour des aliments très demandés ou peu présents, comme la viande.

Si les produits biologiques, mieux valorisés dans la communication du Parc ou via Cagette et Fourchette, bénéficient aujourd'hui d'une demande plus importante de la part de certaines structures de restauration collective, le Parc ne souhaite cependant pas exclure les agriculteurs conventionnels, pour pouvoir progressivement les amener vers des pratiques plus vertueuses. La qualité de production associée au respect de l'environnement, que porte et revendique depuis toujours

l'association, constituent des valeurs qui, à terme, lui permettront de se démarquer par rapport aux autres grossistes.

Enfin, au-delà de rendre les produits proposés plus lisibles et visibles, l'engagement d'une action de coordination et de mise en lien, donnera la possibilité aux particuliers de pouvoir accéder plus facilement à cette catégorie de produits. La mise en place de lieux de regroupement d'achats, concentrant sur un même point de vente l'ensemble des produits locaux permet, au-delà d'un gain de temps, de contribuer au développement des filières locales.

**Cagette et Fourchette :**

<http://www.cagette-et-fourchette.fr/>

**Dany Chiappero,**

Responsable du pôle patrimoine culturel, architecture, paysage, urbanisme au Parc de la Brenne

Tél. : 02 54 28 12 12

Mél : [d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr](mailto:d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr)

**Cyril Chapelon,**

Animateur randonnée et marque Parc

Tél. : 02 54 28 12 12

Mél : [c.chapelon@parc-naturel-brenne.fr](mailto:c.chapelon@parc-naturel-brenne.fr)

**Joséphine Bouvard,**

Chargée de mission Bocage

Tél. : 02 54 28 12 12

Mél : [j.bouvard@parc-naturel-brenne.fr](mailto:j.bouvard@parc-naturel-brenne.fr)

**Élise Brahy,**

Animatrice plateforme circuits-courts

Tél. : 02 54 28 12 12

Mél : [e.brahy@parc-naturel-brenne.fr](mailto:e.brahy@parc-naturel-brenne.fr)



# Un projet de restructuration pour le Vignoble vézelien

## Fiche Expérience / Parc du Morvan

**En résumé :** une contribution essentielle a été apportée par le Parc du Morvan au projet de restructuration du vignoble de Vézelay.

Le Parc a mobilisé une ingénierie importante, afin de relancer le caractère viticole du site. Il a aussi contribué à la recherche d'une structure juridique adaptée, ce qui a donné lieu à la création d'une cave coopérative. Ce processus a permis de générer des pratiques culturelles respectueuses des lieux, de la biodiversité présente tout en valorisant la qualité des paysages.



**Chiffres-clés :**

**50 hectares produits**

**350 hectares de vignoble en appellation**

**50 % du vignoble cultivé en agriculture biologique**

**10 à 15 emplois générés, hors exploitants et saisonniers**

### La disparition d'un motif paysager identitaire du territoire, comme point de départ

A l'exception de quelques ares préservés, la totalité du vignoble Vézélien a été décimé suite à l'épidémie de phylloxera ayant touché la France à la fin du 19ème siècle.

En 1971-1972, Paul Flandrin, conseiller général du canton de Vézelay, président du Parc naturel régional du Morvan et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, engage, avec l'appui de quelques vigneron locaux désireux de maintenir la tradition viticole, un projet de reconstitution pour le vignoble de Vézelay afin d'empêcher le départ de jeunes issus de familles d'agriculteurs, lequel donne lieu à la création d'un syndicat et à une exposition réalisée par Yonne tourisme «Vingt siècles de vigne à Vézelay ».

### Pour une relance de la vigne

Avec le concours de la Direction départementale de l'Agriculture, de la Chambre d'Agriculture, de la SAFE (organisme similaire à la SAFER pour la restructuration du parcellaire), et l'INAO, le projet de restructuration du parcellaire est engagé sur quatre communes pour déterminer les zones potentiellement les plus favorables pour reconstituer le vignoble. En lien étroit avec les organismes précités, le Parc est intervenu pour la réalisation d'une « parcelle témoin » de deux hectares afin de sélectionner les cépages les mieux adaptés au territoire, ceux retenus à la suite de cette expérimentation étant le Chardonnay et le Pinot Noir pouvant dans l'avenir bénéficier de l'AOC et deux autres cépages, l'Auxerrois et le Melon.

Dès lors, il devenait nécessaire de constituer un Groupement Foncier Agricole - GFA- pour entreprendre sur les zones favorables retenues, l'ensemble des travaux pour réaliser les premières replantations, les membres du GFA étant soit des propriétaires de parcelles situées dans les zones favorables, soit des actionnaires qui ont apporté des fonds destinés à financer les travaux de replantation et le suivi de celle-ci. Dans ce cadre, le Parc a été chargé de récupérer les droits de plantation issus de parcelles cadastrées encore en vigne, lesquelles n'étaient plus exploitées depuis plusieurs dizaines d'années. C'est ainsi qu'une vingtaine d'hectares de droits furent récupérés et que la reconstitution put démarrer dans les zones retenues par l'INAO en fonction des critères de qualité des sols, d'altitude, d'exposition, etc.

## **Une exploitation viticole renforcée par la fédération des acteurs locaux**

Dès que la superficie de production envisagée eut atteint une trentaine d'hectares, la création d'une cave coopérative fédérant l'ensemble des acteurs impliqués par la restructuration, a été engagée avec l'appui de la Chambre d'Agriculture et le Getevay (en charge du développement des productions viticoles et arboricoles dans l'Yonne) pour accompagner les viticulteurs dans l'ensemble des opérations relatives à la culture de la vigne, de la récolte, de la vinification et de la commercialisation. Aujourd'hui, la production d'une cinquantaine d'hectares est apportée à la cave coopérative sachant que certains vigneron ont fait le choix de garder leur indépendance.

## **Un appui notable du Parc en matière de management environnemental**

Dans cette action, le Parc a apporté son appui en terme d'animation auprès notamment du syndicat et des GFA et Coopérative lors de leurs créations, au montage des dossiers pour obtenir les aides financières permettant de reconstituer le vignoble et le classement en zone INAO. En même temps, en 1974, le Parc a conduit une étude paysagère sur l'ensemble de son territoire, dont la région de Vézelay en vue de l'extension des sites classée et inscrit, ainsi qu'une étude relative aux caractéristiques des milieux naturels afin de déterminer les zones à fort potentiel de la biodiversité pour engager les mesures de protection et de mise en valeur, étude confiée au Greminat - Université de Dijon. C'est ainsi qu'il est intervenu plus finement en tant que conseil dans les opérations visant à reconstituer le vignoble (défrichage,...) complété par un volet sur l'accueil en milieu rural, notamment les gîtes ruraux qui permettaient de contribuer à la restauration de l'habitat ancien dans le respect de sa typologie et à l'intégration des bâtiments agricoles dans ce paysage.

L'intervention régulière du Parc a, depuis, favorisé le déploiement de pratiques culturelles vertueuses. Ce vignoble aujourd'hui exploité pour 50% en bio, ayant conduit certains vigneron à bénéficier de la marque « Valeurs Parc naturels régionaux », traduit ainsi toute l'importance de voir l'environnement respecté et la biodiversité conservée.

## **Valoriser la vigne à partir de l'assiette**

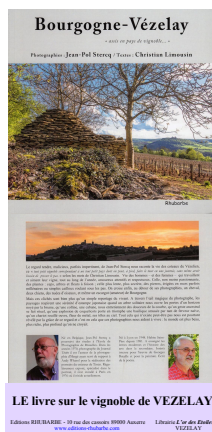
Au-delà, le Parc a pu bénéficier de la notoriété de plusieurs chefs étoilés installés sur le territoire, attentifs aux produits, aux producteurs locaux et dont la renommée internationale a contribué à l'accélération du processus de valorisation tel Marc Meneau à Saint-Père près Vézelay et Bernard Loiseau à Saulieu avec le lancement des Journées Gourmandes, ont notamment offert l'opportunité de mieux faire connaître et d'améliorer les productions locales.

## Une action de restructuration viticole contributive au maintien des paysages et à la préservation de biodiversité porteuse d'enseignements riches

Initiée lors d'un changement entre deux générations, cette restructuration du vignoble a donné la possibilité à certains exploitants de pouvoir se diversifier ou d'introduire en complément, une activité agricole parallèle. A l'inverse, celle-ci a permis aux producteurs le souhaitant, de maintenir la culture de la vigne, dont bénéficient aujourd'hui les nouvelles générations de par le nombre d'emplois que celle-ci a généré (de 10 à 15 emplois hors exploitants et saisonniers).

Toutefois, ce vignoble, dont la moitié des parcelles recensées au lancement du projet représentent aujourd'hui près de 350 hectares en appellation et dont l'économie notable ajoute à l'attractivité du territoire, ne semble pas être prédisposé à une exploitation viticole de très grande envergure, compte-tenu de la nature des terrains et du classement de Site. Néanmoins, cette opération ayant révélé aux acteurs locaux toutes les potentialités et spécificités inhérentes à leur territoire, a aussi servi à faire prévaloir la question environnementale, en faisant évoluer les pratiques, en portant un regard attentif la qualité de l'eau et des sols.

Pour en savoir plus :



**Christian Guyot,**  
Maire de Saint-Père  
**Philippe Leroy,**  
Ancien directeur-adjoint au Parc naturel régional du Morvan  
**Olivier Thiébaud,**  
Chargé de mission paysage et urbanisme au Parc du Morvan  
Tél. : 03 86 78 79 22  
Mél : [olivier.thiebaut@parcdumorvan.org](mailto:olivier.thiebaut@parcdumorvan.org)

# Quand l'acquisition d'une parcelle de 100 hectares, destinée à alimenter les cantines et le marché local, concourt à la préservation du paysage et de la biodiversité

## Fiche Expérience / Parc du Périgord-Limousin

**En résumé :** la commune de Saint-Pierre de Frugie a acquis une exploitation de 100 hectares en bio. Cette ferme, dont les spécificités naturelles et les contraintes ont été intégrées, approvisionnera en circuit-court les magasins, les restaurants et les cantines scolaires en lien au projet alimentaire territorial initié par le Parc. Cette activité générera une dizaine d'emplois directs.



### Chiffres-clés :

**100 hectares composent la superficie du site de la ferme**

**80 % des porteurs de projet sont dans un domaine d'activité lié à la terre**

### Une opération d'acquisition foncière favorisée par le partage de valeurs communes



Ce projet trouve son origine dans l'opportunité de l'acquisition foncière d'une ferme de 100 hectares, située aux portes du centre-bourg de Saint-Pierre de Frugie. Implantée dans le bassin versant de la Valouse, au sud de la commune et en limite de la commune de La Coquille, la Ferme du Breuilh a pour particularité d'abriter parmi ses terres agricoles 11 hectares de zones humides.

Ce bassin versant a notamment été positionné comme territoire prioritaire pour la qualité de son eau, suite à l'intégration du captage d'eau de La Coquille dans le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, au titre de la « conférence environnementale ».

L'agriculteur, en départ en retraite, avait pour souhait que son exploitation, en gestion raisonnée depuis plusieurs décennies et en bio depuis sept ans, également caractérisée par la présence d'une Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique, répartie sur 2819 hectares, puisse être reprise par la commune, la préservant ainsi des pratiques agricoles conventionnelles.

Au-delà de la consolidation économique attendue, la collectivité souhaite aussi que la gestion de cette parcelle, une fois celle-ci acquise, puisse être conduite en résonance avec les valeurs promues localement.

A cette opportunité foncière dont a bénéficié la commune, s'ajoute une réflexion préalable du maire sur l'intérêt de doter son territoire d'une ferme communale, liée à la nécessité de sécuriser le circuit alimentaire et d'être en capacité de nourrir les gens à partir des productions locales.

## La terre, le sol et l'eau comme assise de projet



L'exploitation de cette ferme, sur laquelle la mission urbanisme et les chargés de mission eau du Parc se sont mobilisés (expertise, réunion de terrain, recherche de financements et assise politique, rédaction du dossier de promotion, rencontre avec les acteurs du financement participatif) permettra de répondre aux enjeux économiques, et sociétaux, au-delà de sécuriser le foncier. Cela se traduira par la création d'emplois, le renforcement de l'approvisionnement des magasins, cantines et restaurants locaux, favorisant aussi la limitation des coûts de transports.

Sur le plan environnemental, les actions de gestion mises en place devront, par ailleurs, engendrer un impact positif sur la qualité des cours d'eau du bassin versant, notamment avec la prise en compte des sources de pollution d'origine animale et la suppression de la faune.

Parallèlement à la gestion des zones humides, attribuée au Parc, par le biais d'une convention avec la mairie en lien avec la Cellule d'Assistance Technique des Zones Humides (CATZH), un appui technique a été engagé depuis un an sur les étangs. Mené par le chargé de mission Étangs et la Cellule d'Assistance Technique des Zones Humides, avec le soutien de l'Agence de l'Eau, celui-ci doit conduire à l'effacement des étangs, imputable à leur obsolescence en terme de normes. Des solutions sont à l'étude pour engager leur suppression tout en favorisant l'approvisionnement en eau des secteurs de maraîchage.

Une action de gestion forestière prévoit également l'interdiction de coupes à blanc et le passage d'engins forestiers entraînant la destruction des milieux et l'érosion. De son côté, l'activité d'élevage, en plus de concourir à la limitation de l'enfrichement, contribuera au maintien de l'ouverture des milieux.

Les caractéristiques hydriques et pédologiques, qui auront une influence sur les productions, ainsi que les différents milieux du site destiné à accueillir la ferme, ont ainsi été pris en compte pour servir d'assise au projet.

Les contraintes naturelles inhérentes au site impliqueront la concentration du maraîchage sur certains secteurs. Les parcelles seront, quant à elles, implantées de manière à être accessibles et de pouvoir bénéficier de la proximité de la route principale. L'installation d'une serre de maraîchage sera effectuée sur une topographie plane. La récupération des eaux de pluie qui y sera faite, viendra compenser l'impact paysager généré par son implantation en point haut, favorisé par la présence de meilleures terres pour le maraîchage.

La marge paysagère du projet sera essentiellement réalisée par la mise en place de haies champêtres dans leur fonction d'enclosure au niveau des parcelles ainsi que par la réhabilitation des clôtures en haies nourricières. La ferme, qui accueillera également un « chemin des saveurs » intégré à une boucle locale, aura la possibilité d'être valorisée depuis le bourg de Saint Pierre par le biais d'une fenêtre paysagère existante et l'implantation d'un panneau expliquant la démarche.

## Un projet retardé malgré les nombreuses propositions d'installation et l'initiative locale forte



Pour autant, ce projet est aujourd'hui ralenti, du fait de l'accumulation de différents freins : bâti en indivision impliquant un mode de vie en collectif ; augmentation du prix de vente de la part des propriétaires bloquant l'acquisition, pour laquelle, une partie des financements manque encore ; bâti non subventionnable par la Région impliquant d'autres alternatives comme le recours au financement participatif, support technique, financier et politique insuffisant.

Aujourd'hui de nombreux « candidats » sollicitent régulièrement la commune de Saint-Pierre de Frugie pour y habiter, à raison d'un à deux couples par semaine en moyenne. 80% d'entre eux ont des projets de vie liés à la terre. Deux installations sur le secteur ont eu lieu en six mois, témoignant ainsi de la faisabilité d'exploitation pour le maraîchage ou la culture de plein champ à destination de la restauration collective. Tardant à être efficiente, cette démarche a cependant incité certains porteurs de projet, dont une éleveuse s'étant engagée à l'achat des bâtiments, à partir s'installer ailleurs.

## Une action directement corrélée à la politique du Parc en matière d'alimentation durable de proximité

Chaînon d'un ensemble, l'acquisition de la ferme entre également en résonance avec la démarche de restauration collective et le Projet Alimentaire Territorialisé porté par le Parc.

Lorsque la réflexion a été engagée concernant ce projet, la nécessité de réaliser des productions de plein champ pour la restauration collective a notamment été soulevée. Pour ce faire, le profil des futurs exploitants devra être anticipé, la diversification maraîchère divergeant de l'activité de plein champ.

Différentes actions d'animation ont également été menées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorialisé, pour mettre en lien les plateformes de distribution et les cantines. Ainsi, le jour où la ferme sera en production les maraîchers locaux retenus pourront donc être intégrés à la démarche. Le cahier des charges, comprendra un volet dans lequel il sera demandé aux candidats choisis de se rapprocher du restaurant et de la boutique qui nécessite d'être accompagnée en vue de proposer une



offre suffisante et adaptée à sa clientèle. Les cantines de la commune voisine, qui travaillent déjà avec des maraîchers pourront aussi solliciter ceux installés sur Saint-Pierre de Frugie. La présence d'un EPHAD à proximité, traduit également l'existence d'un marché local potentiel.

Toutefois, pour l'heure, aucune action d'éducation sur le goût, le bien-manger, la qualité nutritionnelle et l'impact des produits locaux de qualité sur le paysage et la biodiversité n'a encore été engagée auprès des enfants par le Parc. Celui-ci projette la réalisation d'une Maison des innovations et des savoir-faire autour de deux filières (filiale bois – châtaignier - et filiale agricole). Cette maison des innovations sera destinée à accueillir un atelier de transformation, une cuisine multi-usages où des cours de gastronomie pourront notamment être proposées.

## **Poursuivre le croisement des approches paysagères, écologiques et alimentaires pour construire le territoire de demain**

Le lien entre les trois disciplines initiées par le Parc au travers ce projet, via l'impact sur le paysage des modèles alimentaires ainsi que les types de cultures et de gestion privilégiés, le renvoi à l'assiette de certaines parcelles ou encore le façonnement paysager à partir des attendus autour de l'assiette, semble aujourd'hui prendre corps.

Afin de poursuivre la dynamique de croisement aujourd'hui impulsée, le Parc projette la mise en place d'un colloque prévu à Saint-Pierre de Frugie, en avril 2019, autour des Paysages de demain : de l'après pétrole et de l'alimentation. L'organisation d'un jeu autour de la ferme permettra alors de lancer une réflexion sur l'alimentation et les enfants, auprès desquels les premières animations ont été engagées sur l'ensemble du territoire dans le cadre de Projet Alimentaire Territorialisé.

**Muriel Lehericy,**

Chargée de mission urbanisme et observatoire du territoire au Parc du Périgord-Limousin

Tél. : 05 53 55 36 00

Mél : [m.lehericy@pnrpl.com](mailto:m.lehericy@pnrpl.com)

# Un site Internet, pour valoriser les projets innovants à l'échelle locale



Territoires-Audacieux.fr est un site Internet dédié aux initiatives innovantes et aux démarches inventives déployées par les collectivités publiques.

Il propose, via des reportages et interviews, la mise en avant d'exemples concrets et concluants, que les élus peuvent ensuite reproduire dans leur territoire en permettant d'appréhender davantage les problèmes sous l'angle de solutions.

<http://www.territoires-audacieux.fr/>



**Directeur de la publication :**

Éric Brua

**Réalisation de la lettre :**

Nicolas Sanaa, Anne Badrignans

**Comité de relecture :**

Éric Brua, Nicolas Sanaa, Dominique Vespuce, Fabien Hugault

**Crédits photographiques :**

Parc de Millevaches en Limousin  
Pascal Bourguignon, Parc de la Forêt d'Orient  
Laurent Godé, Parc de Lorraine  
Parc du Verdon – Photo libre de droit  
Ministère de la Transition Écologique et Solidaire  
Parc du Luberon – J Brichard  
Parc Loire-Anjou-Touraine  
Parc des Monts d'Ardèche  
Sébastien Carlier, Parc des Landes de Gascogne  
Parc Scarpe-Escaut  
David Huguenin / PNRHL  
Claude Bélimé  
Pierre Corratgé  
Guillaume Bonnel  
Sophie Ristuelhueber  
Michel Fropier  
Julien Marceau  
Caroline Rozalen, Parc de l'Avesnois  
Parc de la Brenne  
Muriel Lehéricy, Parc du Périgord-Limousin  
David Commenchal / PNRP

Isbn en attente

Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
9, rue Christiani - 75018 Paris  
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78  
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,  
 [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

 Rejoignez - nous  
sur les réseaux sociaux |  [fb.com/federationPNR](https://fb.com/federationPNR) |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

